

Coop Santé Eastman

ET LES ENVIRONS

Bulletin d'information à l'intention des membres de la Coop Santé Eastman et les environs
Edition spéciale – Décembre 2022

Mot de la présidente

Depuis son ouverture, la Coop Santé Eastman et les environs a pu compter sur l'appui et la confiance de ses membres ainsi que sur celui de ses partenaires municipaux, institutionnels et privés et nous vous en sommes des plus reconnaissants. C'est grâce à cette solidarité et à cette confiance renouvelée que la Coop Santé a réussi à s'implanter, à se développer puis à être pleinement reconnue dans son milieu.

Au moment de sa création, la Coop Santé comptait 398 membres et un médecin qui accueillait des patients une journée par semaine. Aujourd'hui, nous sommes près de 2500 membres et l'équipe médicale est composée de trois médecins, quatre infirmières et une infirmière praticienne spécialisée (IPS), ainsi que des professionnels de la santé qui travaillent en collaboration avec nous pour répondre aux besoins de nos membres.

Lors de sa dernière rencontre pour l'adoption du budget 2023, le Conseil d'administration (CA) de la Coop Santé a dû se résoudre à procéder à une augmentation de la contribution annuelle des membres en raison de la forte évolution du coût de la vie qui n'est pas sans impact sur la situation financière de la Coop Santé. Il s'agit d'une augmentation de 8 \$ par année, soit l'équivalent de 66 sous par mois, et ce, à compter du 1^{er} janvier prochain. Cette nouvelle tarification contribuera non seulement à l'équilibre budgétaire de votre Coop Santé, mais aussi au maintien de ses services.

Soyez assurés de notre détermination à poursuivre notre travail afin de vous offrir des services personnalisés, professionnels et à l'écoute de vos besoins.

Au nom des membres du Conseil d'administration et de moi-même, tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur à l'occasion des Fêtes de fin d'année.

Lucie Bouchard, Présidente du CA

Augmentation de la contribution annuelle

À compter du 1^{er} janvier 2023, la contribution annuelle de la Coop Santé sera majorée de 8 \$, passant de 142 \$ à 150 \$ (taxes incluses) par année.

Cette modeste augmentation nous aidera à équilibrer le budget de la Coop qui a dû composer avec l'augmentation importante du coût de la vie de la dernière année. Elle contribuera aussi à assurer une offre de service qui soit en mesure de répondre à l'augmentation constante des besoins de nos membres.

Soulignons que ce changement de tarification entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023 pour les nouveaux adhérents, et à compter de la date de renouvellement pour les membres actuels. Nous communiquerons avec vous selon la procédure habituelle au moment de votre renouvellement.

Contribution pour les familles avec enfants

Pour les familles dont un parent est membre de la Coop Santé, prenez note également que la contribution annuelle pour les enfants sera maintenue à 50 \$ par enfant pour les deux premiers enfants et sera gratuite à compter du troisième enfant. Les étudiants à temps plein de 18 à 25 ans qui demeurent chez leurs parents pourront eux aussi bénéficier de cette tarification.

Du côté de l'équipe médicale

Depuis quelques mois déjà, Dr Yves Beaulieu a joint l'équipe clinique de la Coop Santé permettant ainsi d'accroître la capacité de la Coop à répondre aux demandes de consultations médicales.

Enfin, il nous importe de rappeler que l'équipe de la Coop Santé travaille activement à recruter un nouveau médecin, tout en misant sur la disponibilité accrue de l'équipe médicale et infirmière actuelle. Si vous connaissez un médecin qui pourrait être intéressé par une pratique à notre Coop, n'hésitez pas à lui en parler et à nous en faire part.

Une campagne de vaccination saisonnière réussie

La Clinique annuelle de vaccination saisonnière, offerte en exclusivité aux membres de la Coop, s'est terminée le 25 novembre dernier. Débutée au mois d'octobre, la Clinique aura permis d'administrer près de 400 vaccins antigrippaux. Une journée de vaccination a été ajoutée en décembre afin de permettre une réponse adaptée à la demande de cette année. La Coopérative Villa d'Argent a pu à nouveau bénéficier de la visite d'une infirmière de la Coop afin d'administrer des vaccins antigrippaux aux résidents qui en ont fait la demande.

Informations sur les virus saisonniers

Le Québec vit actuellement une situation épidémiologique hors du commun et l'Estrie ne fait pas exception. Comme vous le savez sans doute, les urgences et les cliniques médicales sont très sollicitées. Afin de vous aider à prévenir la contamination et à prendre soin de vous, de vos enfants et de personnes de votre entourage qui pourraient être atteintes par l'un de ces virus, nous vous invitons à consulter les dépliants d'information en [cliquant sur le lien](#) avec la touche droite de votre souris puis ouvrir le lien hypertexte.

Horaire de la Coop Santé durant la période des Fêtes de fin d'année

19 au 22 décembre : de 8 h à midi et de 13 h à 16 h

23 décembre : de 8 h à midi et de 13 h à 16 h

26 décembre : Fermé
27 au 29 décembre : de 8 h à midi et de 13 h à 16 h
30 décembre : de 8 h à midi
2 janvier : Fermé
3 janvier : de 8 h à midi et de 13 h à 16 h

Joyeuses Fêtes !

Les célébrations des Fêtes de fin d'année approchent à grands pas. L'équipe de la Coop Santé Eastman et les environs vous offre ses meilleurs vœux de santé et de paix et vous remercie de votre confiance.



Devenir membre de la Coop Santé

Pour devenir membre de la Coop Santé Eastman et les environs, vous devez d'abord compléter le formulaire d'adhésion et acquérir cinq parts sociales de 10 \$, pour un total de 50 \$ par adulte. Ce montant ne sera réclamé qu'une seule fois, au moment de votre inscription. Une contribution annuelle de 150 \$ toutes taxes incluses est requise pour confirmer l'adhésion. Le coût annuel par enfant est de 50 \$, pour les deux premiers enfants d'une même famille. Aucune contribution n'est exigée pour le troisième enfant et les suivants d'une même famille.

Pour obtenir un **formulaire de demande d'admission**, visitez le site www.coopsanteeastman.com sous l'onglet « adhésion » et téléchargez le formulaire.

ou écrivez à info@coopsanteeastman.com ou à l'adresse 366, rue Principale à Eastman, J0E 1P0.

Téléphone : 450 297-4777 au poste 4

La Coop Santé Eastman bénéficie de l'appui de ses partenaires

